Les lignes qui suivent sont extraites de la présentation par Gilles Malgrain, de son livre « Le secret de Madame de Brancas » au cours du Café littéraire du 12 décembre 2022, « au vieux cadran », salon de thé d’Harcourt.

 A titre liminaire, je précise que ce roman, comme les précédents sont des œuvres totalement locales : inspirées, écrites, corrigées, éditées et imprimées en Normandie, dans l’Eure !

Je ne suis pas historien, mais romancier. Donc, il ne s’agit pas d’une biographie de Madame de Brancas, ni même d’un roman historique mettant en scène cette dame. Il s’agit d’une œuvre romanesque, de fiction policière, contemporaine, même s’il y est fait de nombreuse fois référence à la princesse.

Tout commence par la découverte, un peu fortuite, d’un manuscrit à la bibliothèque Sainte Geneviève de Paris.

Hyppolite Gerfaux, historien mondain, chouchou des médias, suit un fil d’Arianne et l’enquête est menée par un trio de choc : lui-même, le comte Charles Edmond Fils-Marie, descendant d’une longue lignée de Connétables normands, ex du 2ème bureau, ex avocat, spécialiste du Droit normand, et mentor du héros, l’Inspecteur, devenu maintenant Commissaire, Joseph Pelletier.

Leurs investigations les conduisent sur les traces de Madame Françoise de Brancas, princesse d’Harcourt et révèlent son, ou ses, secrets, mêlant vérité historique et liberté fictionnelle de l’auteur. D’Harcourt, on visitera le Château, un peu, l’Hospice, un peu, le prieuré N.D. du Parc, beaucoup, ou furent inhumés les seigneurs du nom, depuis l’épouse de jean 1er, Alix de Beaumont, en 1275 jusqu’à Marie, en avril 1476. Cela s’explique car c’est là que vécue la princesse, pendant la durée des travaux de son château.

Mais au fil des pages, l’histoire plus récente, celle de la période sombre de l’occupation nazie s’invitera au détour du chemin, de même que l’époque moderne apportera, elle aussi, bien des surprises.

Je n’en dis pas plus sur ce « Secret de Madame de Brancas », vous laissant le loisir de le découvrir à la lecture du roman, mais je continue sur la vraie Françoise de Brancas, princesse d’Harcourt.

Madame François de Brancas est née en 1649, en pleine fronde (1648-1653), six ans après la mort de Louis XIII, Anne d’Autriche étant régente jusqu’au 7 septembre 1651, date à laquelle elle transmet le pouvoir royal à Louis XIV, devenu majeur à 13 ans. Mais elle fait carrière comme Dame de la Cour pendant tout le règne de Louis XIV qui alla jusqu’à l’appeler « Sa cousine ». Certains commentateurs – je n’ai pas posé la question à Stéphane Berne - en font même une maitresse de passage. J’aurai tendance à y croire en lisant ce court extrait de « l’Histoire amoureuse des Gaules » de Bussy-Rabutin :

« Elle *(nda Françoise Garnier : la mère de Madame de Brancas) - mit au monde Branquette,*

*Ce jeune miracle d’amour*

*Qui brille à présent dans la cour*

*Devant qui même la plus belle*

*N’oserait lever la prunelle*

*Et qui pourrait conter à soi*

*Le cœur même de notre roi.*

*Ses beaux cheveux de couleur blonde*

*Et son teint le plus beau du monde*

*Réjouirent fort son papa »*

Elle est surtout connue pour être nommée Dame de Compagnie de la Reine Marie Thérèse, en 1674, avoir été préceptrice des enfants royaux, et une très bonne amie de Madame de Maintenon qui aura une très grande influence sur elle, la poussant, en même temps que Louis, à la dévotion, sinon à la bigoterie. En effet, selon Madame de Sévigné, dans une lettre à sa fille datant de 1674, parlant de la dame en question :

*« De galante dans son extrême jeunesse, elle s’était fait dévote et parue à la Cour « sans rouge », (ndl : il faut comprendre sans rouge aux joues, à l’époque la mode féminine étant très codée, blanc sur le visage, avec des mouches de taffetas noir, pour gommer les impuretés, et rouge sur les joues pour démontrer la bonne santé)) ce qui avait beaucoup réjoui Charles de Brancas son père, qui, de libertin, s’était fait dévot ».* A propos du père, on le dit auteur, sur le tard, d’un ouvrage intitulé *« Réflexions sur la Miséricorde de Dieu ».*

Sur l’arrangement de Madame de Maintenon, elle se marie très jeune, à 18 ans, le 9 mars 1667, avec un certain Alphonse Henri Charles de Lorraine, prince d’Harcourt, âgé lui de 19.On en retiendra d’après les écrivains de l’époque *« un bal où l’on s’était beaucoup diverti et où le roi avait assisté* » De cette union, qui ne semble pas avoir été très heureuse, j’y reviendrait car cela aura une importance capitale pour Harcourt, naquit cependant 10 enfants, mais dont deux seulement survivront et un seul, Anne Marie Joseph de Lorraine, assurera la postérité.

Les commentateurs la jugent très différemment. Deux avis s’opposent diamétralement. Celui de l’abbé Guéry, qui est quasi apologétique, et celui de Saint Simon, qui est des plus critiques. En voici des extraits :

Pour le premier, l’Abbé Charles Guéry  qui est un ecclésiastique du 19ème siècle, érudit sur les question normandes et de l’Eure en particulier: « *Cette charitable personne s’appliqua d’abord au soulagement de ses vassaux, pressurés par le défunt seigneur* (le beau-père donc).S’ensuit une diatribe terrible contre le beau-père (voir pages 3 et 4). Puis plus loin « *Elle était douée d’une beauté et d’un port, qui la distinguoit autant parmy les personnes de son sexe, que son rang et sa qualité de princesse. Dès l’âge de 20 ans, elle commença à aimer et à pratique la vertu et la piète, donnant même beaucoup dès cet âge, à la pénitence et à l’austérité, méprisant petit à petit les vanités du siècle »* ou encore « *Cette princesse a tout l’esprit imaginable, beaucoup de pénétration, une éloquence naturelle qui la rend insinuante, et capable de persuader ce qu’elle veut ; une grande et vaste mémoire ; l’âme noble et généreuse, tendre sur les misères du prochain : elle possède en un mot tous les talents et les avantages qui la peuvent distinguer, pour l’esprit comme pour la naissance et le rang ».* Seul bémol souligné par l’abbé « *Il est vrai que son humeur est difficile*» mais poursuit-il comme pour minimiser son odieuse critique *« mais Dieu lui laisse ce faible pour contrebalancer par l’humilité qu’il produit en elle, le bien qu’elle fait d’ailleurs et pour l’empêcher sans doute, de s’élever de tous les talents dont il l’a sy libéralement enrichie »*

On en apprend à cette occasion de belles et des pas mures sur les habitants d’Harcourt (à cette époque, bien entendu, de nos jours, tout a changé) : *« Le vice y régnoit avec empire, la haine, l’envie, les jurements, les querelles, l’ivrognerie et les dissentions dominoient la plus grande partie des vassaux » L’ouverture des cabarets, avant le service divin les fêtes et dimanches. Ensuite elle obtint une maitresse d’école, de la communauté des filles de la Providence de Lisieux «  afin d’instruire la jeunesse qui, étant fort mal ellevée, de scavoit que c’étoit que de respecter ses parents, n’y d’avoir de la pudeur »*

Pour le second, Saint Simon. Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, est né le 16 janvier 1675 à Paris où il est mort le 2 mars 1755. Duc et pair de France, courtisant et mémorialiste, il est un témoin essentiel de la fin du règne de Louis XIV.

« *Cette princesse d’Harcourt fut une sorte de personnage qu’il est bon de faire connaitre, pour faire connaitre plus particulièrement une Cour qui ne laissait pas d’en recevoir de pareils. Elle avait été fort belle et galante ; quoiqu’elle ne fût pas vieille, les grâces et la beauté s’étaient tournées en gratte-cul. C’était alors une grande et grosse créature, fort allante, couleur de soupe au lait, avec de grosses et vilaines lippes, et des cheveux filasses toujours sortants et traînants comme tout son habilement. Sale, malpropre, toujours intriguant, entreprenant, toujours querellant et toujours basse comme l’herbe, ou sur l’arc en ciel, selon ceux à qi elle avait affaires ; c’était une furie blonde, et des plus harpie ;elle en avait l’effronterie, la méchanceté, la fourbe et la violence ; elle en avait l’avarice et l’avidité ; elle en avait encore encore la gourmandise et la promptitude à s’en soulager , et mettait au désespoir ceux chez qui elle allait dîner, parce Qu4elle ne se faisait faute de ses commodités au sortir de la table, qu’assez souvent elle n’avait pas loisir de gagner, et salissait le chemin d’une effroyable trainée, qui l’ont mainte fois fait donner au diable par les gens de Mme du Maine et de M. le Grand. Elle ne s’en embarrassait pas le moins du monde, troussait ses jupes et allait son chemin, puis revenait disant qu’elle s’était trouvée mal : on y était accoutumé. Elle faisait des affaires à toutes mains, et courait autant pour cent francs que pour cent mille ; les contrôleurs généraux ne s’en défaisaient pas aisément ; et, tant qu’elle pouvait, trompait les gens d’affaires pour en tirer avantage. Sa hardiesse à voler vau jeu était inconcevable, et cela ouvertement. On l’y surprenait, elle chantait pouille et empochait ; et comme il n’en était jamais autre chose, on la regardait comme une harengère avec qui on ne voulait pas se commettre, et cela en plein salon de Marly, au lansquenet, en présence de Mgr et de Mme la duchesse de Bourgogne. A d’autres jeux, comme l’hombre, etc. on l’évitait, mais cela ne se pouvait pas toujours ; et comme elle y volait aussi tant qu’elle pouvait, elle ne manquait jamais de dire à la fin des parties qu’elle donnait ce qui pouvait n’avoir pas été de bon jeu et demandait aussi qu’on le lui donnât, et s’en assurait sans qu’on lui répondît. C’est qu’elle était grande dévote de profession et comptait de mettre ainsi sa conscience en sureté, parce que, ajoutait-elle, dans le jeu il y a toujours quelque méprise. Elle allait à toutes les dévotions et communiait incessamment, fort ordinairement après avoir joué jusqu’à quatre heures du matin …. »*

Elle ne fut pas toujours non plus bien appréciée à la Cour :

*« Mme la duchesse de Bourgogne et sa suite prirent de la neige sur la terrasse qui est autour du haut du salon, et de plain-pied à ces logements hauts, et pour sien mieux fournir, éveillèrent les gens du maréchal, qui ne les laissèrent pas manquer de pelotes ; puis, avec un passe-partout et des bougies se glissent doucement dans la chambre de la princesse d’Harcourt, et, tirant tout d’un coup les rideaux, l’accablent de pelotes de neige. Cette sale créature au lit, éveillée en sursaut, froissée et noyée de neige sur les oreilles et partout, échevelée, criant à pleine tête, et remuant comme une anguille, sans savoir où se fourrer, fut un spectacle qui les divertit plus d’une demi-heure, en sorte que la nymphe nageait dans son lit ; d’où l’eau découlant de partout noyait toute la chambre. Il y avait de quoi la faire crever. Le lendemain, elle bouda; on s’en moqua d’elle encore mieux ».*

 et fit état, mais plus d’une fois sans doute, d’un comportement sans gêne :

*« Le 6 janvier 1699, lors de la réception du comte de Jersey, ambassadeur chez Mme de Bourgogne, il y eut un incident violent entre la duchesse de Rohan et la princesse d’Harcourt. Il y avait deux rangs de sièges pliants de chaque côté du fauteuil de la duchesse de Bourgogne. Les princesses de Lorraine (princesses étrangères) occupèrent les sièges à gauche. Les duchesses, arrivées les premières, se mirent à droite. La duchesse de Rohan arriva et ne trouvant pas de place du côté des duchesses, alla se mettre au premier rang des ^princesses étrangères. La princesse d’Harcourt arriva alors et demanda à la duchesse de Rohan de » se ranger pour lui faire place. La duchesse, surprise de ce compliment, lui demanda pourquoi elle s’en prenait à elle. La princesse d’Harcourt poussa alors le siège de la duchesse pour y mettre le sien et s’y assit brutalement. La& duchesse de Rohan dut changer de place. Il y avait vingt-deux duchesses et princesses dans l’assemblée. Cela& fit grand bruit. Les ducs s’en plaignirent au Roi. Celui-ci dit que cela n’arriverait plus. La princesse d’Harcourt ne fut pas privée de Marly mais eut du Roi une rude sortie. »*

Sur Harcourt plus précisément, rappelons d’abord qu’elle obtient, après le décès de son beau-père, le 8 décembre 1687 précisément, une séparation de corps d’avec son mari, ce qui lui permit de jouir librement de ses biens attribués. Elle devint alors une vraie femme d’affaires.

Cette séparation de corps fut accordée du fait des brutalités dont elle eut à souffrir de la part de son mari. Je rappelle à cette occasion que dans le Coutume de Normandie, non seulement le mari possède un droit de correction sur son épouse, (la limité étant de ne pas se chauffer dans son sang), mais doit l’exercer sous peine de charivari (monté sur un âne, la tête vers la croupe pour plus d’humiliation, être promené de par la ville, sous le quolibets).

Au moins, trois lieux emblématiques harcourtois en gardent la trace.

1°/ Le château qu’elle remanie fortement, comme tous ses autres châteaux, dont le plus fameux, celui d’Arcueil et celui de beauvaisi, pour le mettre au goût du jour, diminuant son caractère défensif au profit de celui d’agrément, détruisant une partie de murs d’enceinte, perçant des fenêtres, créant une terrasse et des jardins à la française, etc.)

2°/ L’hospice qu’elle fonde en 1696, en accord avec les injonctions royales de Louis XIV visant à remplacer les anciennes maladreries et léproseries par des hôpitaux généraux au rôle social beaucoup plus large. Cette institution est à rapprocher de la création de l’hôpital de Bernay, et l’Institution Saint Vincent de Paul de Thibouville. Belles œuvres de femmes donc !

3°/ Le Prieuré N.D. du Parc fondé en 1254 par Jean 1er d’Harcourt pour y inhumer sa famille.

Faute de temps, laissons le château aux spécialistes du Département, pour se concentrer sur l’Hospice, actuelle propriété de l’EHPAD, et le prieuré, actuellement propriété privée.

1°/ Sur l’hospice : Je vous suggère de revenir à des sources indirectes, celle d’une « modeste esquisse » datant de 1894, par l’abbé Guéry des « Annales de la Communauté des religieuses hospitalières d’Harcourt » rédigées initialement par Sœur Agnes Ambroise, dite des Séraphins, première professe de cette maison.

Attentives aux injonctions de son roi, Madame de Brancas apprend l’existence, dans Harcourt d’une maladrerie, connue sous le nom de Saint-Thomas de Canterbéry, déjà en pauvre état et décide, en remplacement, de la fondation d’un hospice. Le jeudi Saint 1695, revenant de la paroisse (laquelle, soit st Ouen, soit Chrétienville, première paroisse d’Harcourt ?), elle découvre la chapelle N/D. de la Consolation, qui est dans son bourg. A la vue de son état *« qui était la demeure des hiboux »,* elle enrage contre la négligence des « Messieurs du Parc » qui la desservaient mais elle lui parut fort propre au dessin qu’elle avait de faire un hopital. *« La nef, qui était fort grande, fut dans l’instat, destinée pour la salle des malades, et le chœur pour y mettre le T.S. Sacrement ; et qu’en le séparant avec un petit mur et des barreaux de bois, les pauvres dans leur salle veroient célébrer la messe : qu’au-dessus on ferait un petit dortoire, où d’un côté serait l’appartement de son Altesse, et de l’autre 4 cellules pour les sœurs. Au 3ème étage quelque logement pour les filles et femmes, qui pourroient se retirer avec les pauvres et même y faire du bien ».*

Le soir même, de retour au prieuré où elle logeait, elle organisa le financement de son établissement. Le Prieur Bataille, donna deux pistoles, et son intendant, la même somme. Madame de la Fortière, veuve d’un gentil homme du pays, donna 5 000 livres, à la condition de devenir la première pensionnaire. Don et contre-don, comme souvent.

Il serait trop long de tout raconter. Mais sachez *« qu’à chaque voyage, la princesse changeait les plans »*, qu’elle voulut que le personnel de construction fût choisi, comme pour son château, parmi les gens de ses terres *« pour leur faire gagner de l’argent*

Elle fit venir, pour encadrer des orphelines qu’elle voulait initier à l’art de la dentelle – peu usité dans cette partie de la Normandie- des religieuses de trois communautés augustines, (Dieppe, Gentilly et Bayeux) ; ce qui causa de nombreux problèmes d’usages différents qui mettaient la princesse dans tous ses états. On cite, en 1706, « *Madame poussait de tels cris, que les voisins montaient sur les murs, pour mieux voir. Ni les religieuses, ni M. Hébert, (son intendant ?) ne pouvait la calmer ».* Plus loin « *Tout la fâchait et la mettoit dans un feu sy violent qu’il fallut plusieurs chemises pour la sécher, quoy que la saison ne fut pas encore des plus échauffée ».*

2°/ Sur le prieuré : Je vous suggère de vous référer à ce que votre serviteur a pu commettre sur le site internet des « Amis d’Harcourt » et bien entendu, sur certains passages de l’ouvrage « Le Secret de Madame de Brancas » qu’il vient de commettre.

\*

\*\*

Je voudrais maintenant terminer sur ce qui est peut-être le plus grand secret de Madame de Brancas. Pardon, c’est un peu macabre.

Après deux jours de grandes souffrances, la princesse d’Harcourt rendit son âme à Dieu, le 12 avril 1715. Rien de plus banal me direz-vous. Certes, mais !

Elle fut transportée de Beauvaisis, où son cœur fut inhumé dans la collégiale de Clermont, récemment consacrée et qu’elle avait fait construire. Son corps fut déposé, un temps, dans l’église Saint-Thomas (je présume de Canterbéry), puis transporté dans la chapelle de l’hospice, où l’on voit encore la dalle de marbre noir portant une longue inscription.

Classique, me direz-vous. Certes, mais !

Figurez-vous que les révolutionnaires de 1793 profanèrent la tombe et exhumèrent les restes de la dame. Et quelle surprise *« Son visage était coloré, elle avait une coeffe ronde garnie de dentelles, un fichu blanc entourait son col et venait se croiser sur sa poitrine : elle avoit aussi les bras en croix : une belle chemise de toile fine bien plissée et surmontée d’un tour de gorge, la couvroit jusqu’aux pieds ».*

Et ce n’est pas fini

*« Elle n’avait pas la moindre atteinte de putréfaction et n’exhaloit point d’odeur désagréable. Tous ses membres étaient flexibles : Nous lui soulevâmes les bras (en l’absence des violateurs) qui se reposèrent doucement par terre ».*

Plus encore

*« L’ayant plaçée debout contre le mur, elle ne se laissa pas tomber, mais elle s’agenouilla doucement, comme si son corps inanimé eut voulu adresser à Dieu quelque prière pour demander le pardon de leurs crimes ».*

Est-ce là, la preuve de sa sainteté, ce qui irait dans le sens de l’abbé Guéry, ou, plus prosaïquement, dans le sens, cette fois, du duc de Saint-Simon, la confirmation que la méchanceté conserve ? Je laisse à chacun le soin de s’en faire sa religion.

Harcourt, le 12 décembre 2022

Gilles Malgrain